LE NUMÉRO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

CINQUIÈME ANNÉE. — N° 350

SAMEDI 16 DÉCEMBRE 1899

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes.	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

DÉPOT LÉGAL Nord 955

La Fin du Césarisme

Il paraît difficile de préciser au juste le moment psychologique de la décadence d'une nation. Cependant, lorsque les vices et la corruption ont gangrené tous les rouages de la société, lorsque la justice et le droit sont foulés aux pieds, lorsque le militaire cherche et parvient à se subordonner le civil, l'équilibre est rompu, et l'édifice social s'écroule.

C'est surtout dans ce dernier cas — et ce dernier cas est le précurseur de tous les autres — qu'il faut chercher la cause de la ruine des peuples, autrefois puissants et prospères. C'est ce mal qui ronge les nations d'aujourd'hui, et auquel la France est condamnée comme les autres si elle n'oppose pas à la jactance et à l'orgueil militaires, ou pour mieux dire au césarisme, un antidote régénérateur.

L'histoire en est une preuve aussi incontestable qu'incontestée.

Ainsi Rome est tombée victime de cette plaie sociale, victime de l'omnipotence de ses armées permanentes, mères du césarisme, qui, en entraînant cette malheureuse ville à des conquêtes ruineuses, ont attiré sur elle l'anarchie et le désordre.

Les prétoriens qui formaient alors la caste militaire étaient devenus trop puissants; les membres du Sénat étaient à la merci des généraux qui cherchaient à s'éclipser les uns les autres.

Les gouverneurs de provinces se soutenaient ; chaque chef, si infime qu'il fût inspirait au gouvernement qui devint lui-même l'objet du plus honteux trafic : l'armée vendait le souverain pouvoir aux enchères publiques.

En France, nous sétions presque sur le point d'assister à ce retour offensif des anciens régimes — et qu'on n'aille pas crier au paradoxe ! — l'affaire Vouletchanoine n'en est-elle pas un exemple bien trop triste et bien trop probant ?

A Paris, si le général Roget n'avait pas cédé à un mouvement d'hésitation, il conduisait l'armée à l'assaut de l'Elysée, pour remettre le gouvernement entre les mains de Déroulède, transforme pour la circonstance en Didius Julianus.

Les chefs se considéraient comme indispensables ; tout le reste était quantité méprisable pour eux ; à côté d'eux le civil n'était qu'un vulgaire pékin, et rien de plus.

On les laissait faire, et, quand le péril est devenu par trop imminent, on s'est étonné, on a nié le danger, on a prétendu qu'une armée permanente était utile à la défense nationale, qu'il fallait des gens de métier, mercenaires soldés, pour protéger nos frontières.

Voilà l'œuvre du césarisme !

Mais, pourquoi ne pas le dire ? Une nation ne meurt pas, aujourd'hui moins que jamais, écrasée, anéantie par les ennemis de l'extérieur ; elle s'en va, elle dépérit par la sucée des parasites internes qui l'épuisent peu à peu, et la conduisent à une perte certaine.

Mais tous les maux, tous les poisons ont leur antidote ; le césarisme, plaie sociale, a le sien : qu'on supprime les armées permanentes, et c'en est fait de la suprématie césarienne.

Puisque l'armée de métier est insuffisante parfois pour assurer la sécurité des citoyens et qu'on est obligé d'avoir recours aux forces vives du pays, pourquoi ne pas transformer ce pays en nation armée ? On sait ce que peut faire un peuple amoureux de sa liberté, et cette révolution dans l'ordre militaire, mettrait fin à tous les excès du césarisme.

A ceux qui défendent les armées permanentes, on peut leur opposer un argument qui se retourne avec une égale force contre les armées permanentes elles-mêmes :

Par une étrange contradiction, la presse militariste acclame les Boers, qui ne sont cependant qu'une *nation armée*, luttant contre un *peuple militaire*, l'Angleterre.

Les avantages que les premiers ont remportés sont une preuve vivante, irréfutable de la supériorité d'une *armée nationale*, animée du désir de l'indépendance, sur une *armée mercenaire* qui ne voit dans les combats que les lauriers et les galons.

Cette suppression des armées permanentes est, on le sait, une des revendications du parti socialiste.

Sans doute, nous ne voudrions pas laisser notre pays sans défense contre les ennemis de l'extérieur, mais le peuple est là, et, par surcroît, il saura bien se défendre si l'on vient lui chercher noise.

Notre parti est assurément celui qui aura la gloire d'opérer ce changement parce qu'il est le seul qui l'ait inscrit sur son programme.

Mais, disons-le, ce n'est pas seulement une réforme qu'il faut : c'est une révolution nette, qui marque à jamais la fin du militarisme parasitaire.

Le peuple est lassé de tous les débordements auxquels il assiste, il désire ardemment une ère nouvelle, il veut des réformes, et poursuivra celle-là comme les autres, parce qu'il sait que, l'armée permanente dissoute, la plaie du césarisme sera fermée à jamais.

Emile RAYMOND.

LE MAGOT DES FROCARDS

Au lendemain de la publication faite par le *Figaro* des procès-verbaux constatant la présence de 1,800,000 francs dans le coffre-fort du P. Hippolyte Saugrain, le journal la *Croix* annonça à grand fracas qu'une plainte en faux venait d'être adressée au parquet contre notre confrère.

Le *Matin* prétendait que l'un des procès-verbaux avait été publié à tort avec la signature de M. Saugrain ; et le soir même, la *Croix* donnait le texte de la plainte adressée au procureur général.

Ceci remonte *au 26 novembre*.

Or, hier *14 décembre*, aucune plainte n'avait encore été remise soit au parquet général, soit au parquet du procureur de la République !

Les bons pères de la *Croix* ne sont pas seulement de voraces thésauriseurs, ils sont en outre de parfaits fumistes.

On le savait depuis longtemps, mais il n'est pas inutile de le constater une fois de plus.

Il est excellent à jeter la poudre aux yeux et à berner les gogos.

Echos & Nouvelles

La pistache de Madame la baronne.

Un drame du « grand monde » dont les dessous restent encore à l'état de mystère, s'est passé l'autre dernière nuit, à trois heures du matin, rue Marguerite à Paris.

La habite, depuis un an, Mme la marquise de B.

Mme de B... comptait au nombre de ses amies Mme la baronne de G...

Or, au milieu de la nuit, Mme de G.. s'est rendue chez la marquise de B., et s'est tiré un coup de revolver dans la poitrine.

Mme de B... épouvantée, a appelé en secours et les gardiens de la paix requis par la concierge de l'immeuble, sont allés chercher MM. les docteurs Boullet et Fragnon, qui constatèrent que la balle était entrée au-dessus du sein gauche et que la blessure sans être mortelle était assez grave. En conséquence, le transport immédiat pouvait être dangereux. Mme de G... est donc restée chez la marquise jusqu'à hier soir neuf heures, moment où les médecins la jugeant en état d'être ramenée chez elle, une voiture des Ambulances municipales est venue la prendre et la conduire rue Pierre-le-Grand, à son domicile.

A M. Montillet, commissaire de police, venu pour faire une enquête, la marquise de B... a raconté que son amie était venue la voir, assez tard, et dans un état d'excitation nerveuse qui lui avait paru être de l'ivresse. Comme elle lui faisait des observations et l'engageait à retourner chez elle, la baronne avait sorti un revolver de la poche de sa robe et, arrigeant le canon de l'arme vers sa poitrine, avait fait feu.

La marquise de B... affirme qu'elle n'en sait pas davantage. Ce n'est donc que par le témoignage de la blessée, quand elle pourra parler et si elle veut parler, qu'on pourra savoir le fin mot de l'affaire.

***

NOUVELLES A LA MAIN

Calino, garçon d'hôtel, a été prié par un voyageur de le réveiller à cinq heures du matin.

Le moment venu, impossible à Calino de se rappeler le numéro occupé par ce voyageur. Il prend alors le parti d'aller tambouriner à toutes les portes. Et chaque fois ce dialogue s'engage :

— Monsieur, est-ce vous qui m'avez dit de vous réveiller à cinq heures ?

— Mais non, sacrédieu !

— Alors, ne vous réveillez pas !

NOS DÉPÊCHES

(Par Service Téléphonique Spécial)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 14 décembre. — La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de **M. Maurice Faure.**

L'EMPRUNT DE TOURCOING

La Chambre adopte un projet de loi autorisant la ville de Tourcoing à emprunter une somme de 313,500 francs.

BUDGET DE LA JUSTICE

M. Pourquery de Boisserin dépose un rapport sur la proposition de loi relative à l'ordre des avocats, qui est mise à la tête de l'ordre du jour de demain, à condition qu'il n'y aura pas débat.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1900 (suite de la justice).

Les accidents du travail

Mirman demande à questionner M. Monis au sujet de procès pendants entre patrons et ouvriers à l'occasion d'accidents du travail survenus avant le 1er juin 1899.

L'orateur expose que les ouvriers victimes d'accidents postérieurs au 1er juin 1899 voient leurs intérêts mieux gardés que ceux qui ont été victimes d'accidents antérieurs à cette date ne savent pas encore quand leurs procès seront terminés.

Il demande au garde des sceaux d'inviter les parquets à hâter les solutions de ces affaires et à fournir au Parlement, à bref délai, un état des procès encore pendants.

Il dépose une motion dans ce sens.

M. Monis reconnaît que la situation indiquée par M. Mirman est exacte.

Il déclare avoir, dès le 10 juillet, adressé aux parquets la circulaire demandée par le précédent orateur. Les parquets ont répondu que la plupart des affaires en question étaient réglées.

Mirman maintient sa motion qui est acceptée sans opposition.

LE CONSEIL D'ÉTAT

Les chapitres 1 et 2 du budget de la justice sont adoptés.

Sur le chapitre 3 (Conseil d'Etat), **Contant propose une diminution de 81,000 fr. correspondant au relèvement voté par la commission pour la création d'une nouvelle section de contentieux qui lui paraît inutile.**

M. Pourquery de Boisserin dit que la commission d'accord avec le gouvernement, a reconnu qu'il suffirait de créer deux postes de maîtres des requêtes, six d'auditeurs de première classe, et un de commis principal, ce qui réduit l'augmentation de dépense à 39,600 francs.

Contant se déclare satisfait.

M. Krantz demande, à son tour, une réduction de 57,600 fr., celle-ci consentie par la commission lui paraissant insuffisante.

Il propose, en outre, une disposition additionnelle à la loi de finances, portant que le nombre des auditeurs au conseil d'Etat est élevé à 60, dont 18 de 1re classe.

L'amendement accepté par la commission et le gouvernement, est adopté.

Le chapitre 3 est adopté.

Les chapitres 4 à 8 sont adoptés.

LES TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE

Sur le chapitre 9 (tribunaux de 1re instance), **M. Faure** demande de majoration de 8,110 fr. pour améliorer les traitements des employés du parquet du tribunal de la Seine.

M. Pourquery de Boisserin combat l'amendement. Il dit que les frais de secrétariat des parquets en province sont à la charge des départements, et le procureur de la République de la Seine n'a pas à sa disposition la somme suffisante, il n'a qu'à s'adresser au Conseil général de la Seine.

L'amendement est rejeté.

M. Victor Gay présente un autre amendement d'après lequel tous les juges suppléants seraient rétribués, à l'exception de ceux qui sont déjà avocats ou officiers ministériels.

M. Monis estime qu'on ne peut en ce moment rétribuer plus de cent juges suppléants et, pour éviter que la faveur ne préside au choix de ces cent privilégiés, il propose une disposition additionnelle à la loi de finances, réglant les conditions dans lesquelles le choix devra être fait.

Il demande le renvoi de cette disposition à la commission.

M. Pourquery de Boisserin proteste contre les faveurs accordées aux magistrats du ressort de Paris, et demande que les magistrats de province puissent arriver à la cour de Paris aussi bien que les juges de la Seine.

M. Hansmann demande que les juges suppléants rétribués soient pris parmi les plus anciens, à l'exception des officiers ministériels, et que les juges suppléants de la Seine ne soient l'objet d'aucune faveur.

L'amendement de M. Gay et la disposition additionnelle de M. Monis sont renvoyés à la commission.

M. G. Berry développe un autre amendement tendant à la réduction de 100,000 francs pour inviter le ministre de la justice à supprimer six tribunaux d'arrondissement.

M. Rousse combat l'amendement. Dépouiller un arrondissement, dit-il, c'est activer l'exode vers les villes.

M. Antoine Perrier déclare qu'une réforme de cette importance ne peut se faire par voie budgétaire.

M. Rivais parle également contre l'amendement qui est repoussé.

M. Gervaize présente la proposition de résolution suivante : « La Chambre invite le gouvernement à préparer un projet de loi rendant incompatibles les fonctions judiciaires, même celles de juges suppléants, avec tout mandat électif. »

M. Pourquery de Boisserin dit que la proposition est très intéressante, mais qu'elle doit être renvoyée à la commission spéciale existante.

M. Gervaize accepte ce renvoi, qui est prononcé.

Une question au ministre

M. Charles Bernard, député antisémite de Bordeaux, dit qu'avant les vacances il avait signalé au garde des sceaux la conduite d'un juge d'instruction de Bordeaux, M. Castanet, qui avait abusé de ses fonctions pour incarcérer d'honnêtes citoyens.

M. Castenet a été envoyé à Saint-Amand ; mais M. le garde des sceaux avait promis, si les faits étaient prouvés, de poursuivre ce magistrat indigne.

Comment se fait-il que M. le garde des sceaux ait accepté la démission de ce magistrat qu'il avait disgracié, au lieu de le traduire devant le conseil supérieur de la magistrature ? Ce juge sera-t-il puni des crimes qu'il a commis ?

M. Monis déclare qu'il avait promis que justice serait faite si les faits dénoncés étaient reconnus exacts. Or, l'enquête n'en a pas donné la preuve, mais a laissé l'impression qu'une imprudence avait été commise.

J'ai envoyé le magistrat incriminé à Saint Amand, **ajoute le ministre : il n'a pas accepté et a demissionné. J'ai considéré que j'avais épuisé mes pouvoirs.**

Vote des derniers chapitres

Le chapitre 9 est adopté, ainsi que le reste des chapitres du budget de la justice, sans discussion.

BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS

Discussion générale

La Chambre aborde ensuite la discussion du budget des Travaux publics.

M. Chiche a la parole dans la discussion générale.

Il se plaint de la façon dont la compagnie d'Orléans s'acquitte du transport des marchandises.

Le désordre est tel, qu'on a été jusqu'à oublier dans un hangar un wagon de porcs vivants.

De nombreux colis n'arrivent pas, dit-il, beaucoup n'arrivent qu'avec beaucoup de retard. Ces retards proviennent-ils de l'insuffisance du matériel ou du petit nombre de personnel ?

Il termine en demandant l'abaissement des tarifs.

Vaillant parle des moyens de transport que nécessitera l'exposition de 1900 et de la crise industrielle et commerciale qui suivra cette exposition.

Corandet se plaint de l'épandage des eaux d'égout de barils, qui infectent le département de Seine-et-Oise.

M. Berteaux traite la même question.

M. Pierre Baudin répond aux divers orateurs, notamment à propos de l'épandage des eaux et du transport pendant l'exposition.

La suite de la discussion est renvoyée à demain 2 heures et la séance est levée à 6 heures 10.

LA HAUTE-COUR

VINGT-NEUVIÈME AUDIENCE

Paris, 14 décembre. — L'audience est ouverte à 1 heure, sous la présidence de **M. Falières.**

L'ATTENTAT D'AUTEUIL

On continue l'audition des témoins de l'attentat d'Auteuil.

M. Oscar Havard, correspondant, sous le pseudonyme de Ménalque, du *Nouvelliste de Bordeaux*, qui a été entendu hier, comme on sait, est rappelé.

Le procureur général relit l'article écrit par M. Havard sur la manifestation d'Auteuil, article où il est dit que le moment était venu d'agir et que la manifestation était bien calculée.

Interrogé sur les raisons qui l'ont poussé à s'exprimer ainsi, M. Havard dit qu'il n'a pas assisté à la manifestation, et qu'il a puisé ses renseignements dans le *Figaro* du lendemain de la manifestation.

M. de Kergaziou, lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, déclare avoir assisté à la manifestation d'Auteuil et avoir été arrêté. Il fait le récit de la manifestation qui, à son avis, a été spontanée, ou pour mieux dire provoquée par des cris de : « Vive Loubet ! A bas l'armée ! » Il a vu M. de Sabran dans la journée, et celui-ci lui a dit qu'il blâmait la manifestation.

M. Bezine, avocat, ancien président de la Jeunesse royaliste, sur la demande de M. de Ramel, expose les projets formés par ses amis en vue de la fondation d'un grand journal monarchiste. M. de Ramel a présidé, à ce sujet, une réunion chez M. Dufaure, puis une autre à son propre domicile. On a reconnu que, pour réussir, il faudrait réunir au moins 500 à 600,000 fr.

Les organisations ont estimé qu'il valait mieux, pour constituer ce capital, faire appel à des concours amicaux plutôt qu'à une émission publique. Le témoin, qui exerçait les fonctions de secrétaire du comité, a enregistré lui-même des souscriptions, notamment celles de MM. Dufaure, de Flaix, Poussielgue.

Le témoin ne connaît ni Mme de Waru, ni Mme d'Adelsward, ni Mme Porgès. A un certain moment, M. de Ramel lui a dit d'inscrire Mme de Waru pour 200,000 fr.

Le témoin s'étonne des accusations dirigées contre M. Godefroy et ses amis au sujet des manifestations dans la rue ! Comme ancien président de la Jeunesse royaliste, il est très vraisemblablement prévenu de tout projet un peu important que ce groupe aurait pu former.

LES DAMES DONATRICES

Voici maintenant la **baronne d'Adelsward** :

Après avoir prêté serment, et pendant qu'on lui pose des questions, son face-à-main aux yeux, elle lorgne les sénateurs.

Elle parle d'une voix si faible qu'on entend à peine ses déclarations.

Elle explique que c'est l'habitude de son mari de s'intéresser pécuniairement à la cause royaliste. C'est pourquoi elle a remis des fonds pour la création d'un organe monarchiste. Elle a remis 10,000 fr. à Mme de Waru pour le duc d'Orléans.

M. Jacques de Waru succède à la barre à la baronne d'Adelsward.

Répondant à M. de Ramel, le témoin dit que, au commencement de février, M. de Ramel lui a fait connaître son intention de fonder un journal. Il a promis immédiatement son appui. Mme de Waru s'empara de tout son pouvoir pour aboutir et en effet réunit une somme qui était peut-être peu de chose pour un journal, mais rien du tout assurément... pour la cause royaliste. Mon témoin ne se souvient pas de la date exacte de son voyage à Bruxelles.

— C'était, dit-il, un jour maigre. Mouvement.)

Il n'y a pas de quoi rire, messieurs !

Le président. — Personne ne songe à rien de cela.

M. de Waru explique ensuite que Mme de Waru n'avait pas la somme de 200,000 francs dans son coffre. Elle avait simplement 30,000 francs de Mme d'Adelsward et un chèque de 50,000 francs de Mme Porgès. Le reste de 200,000 francs était promis par ces dames. C'était donc comme si on les avait déjà.

Voilà pourquoi Mme Waru écrivait : « J'ai 200,000 fr. » mais elle n'a pas porté 200,000 fr. à monsieur, parce que, en fait, elle ne les avait pas.

Le témoin dit ensuite que Mme Porgès, peu de jours après lui a remis 5,000 fr. en espèces en échange du chèque qu'elle a déchiré.

La somme recueillie par Mme de Waru, moins cette dernière somme, a été conservée par le témoin jusqu'à ce que, voyant les événements, craignant des perquisitions, il fit filer (*sic*) ces 200,000 francs sur Londres à « l'Union bank ».

M. Maxime Lecomte. — *Quand le témoin a-t-il vu M. de Ramel à son retour de Bruxelles ?*

M. de Waru. — Je me souviens que c'était le 22 février que j'ai été à Bruxelles ; j'ai donc vu M. de Ramel le 23 au soir, mais je ne lui ai pas remis l'argent de ces dames, pas plus que je ne lui ai remis les 9,500 fr. que je lui avais personnellement promis et qu'il attend encore.

Mme Jacques de Waru remplace son mari à la barre.

M. de Ramel donne lecture de la lettre écrite par elle au duc d'Orléans pour lui annoncer 200,000 francs et sollicite les explications du témoin.

Mme de Waru dit qu'elle a nommé dans cette lettre M. de Ramel, parce qu'elle savait que M. de Ramel s'occupait de la fondation d'un journal. Elle s'excuse des conséquences qui en sont résultées pour M. de Ramel.

M. de Ramel remercie Mme de Waru d'avoir recueilli cette somme.

Mme de Waru expose que Mmes d'Adelsward et Porgès avaient été informées qu'il s'agissait de la fondation d'un journal, mais elles avaient exigé que cette affectation fût approuvée par le duc d'Orléans.

Elle ajoute que que Mme Porgès se demandait si elle ne devait pas verser plus de 100,000 francs et interroger à ce sujet son mari absent.

« J'ai trouvé, dit-elle, plus prudent de prendre tout de suite 100,000 fr. (Rires.)

J'étais heureuse d'annoncer cette bonne nouvelle à Mgr le duc d'Orléans.

Mon mari a plusieurs fois demandé à M. de Ramel de le décharger de cet argent, et M. de Ramel n'a pas voulu. Cet argent a été envoyé à une banque anglaise.

Encore un exemple du patriotisme bourgeois, tel que l'entend M. Eugène Motte.

Un admirateur des belles femmes

Divers témoins viennent ensuite répéter que la manifestation d'Auteuil a été spontanée.

L'un d'eux, **M. Baron**, soulève dans la salle une hilarité générale quand il déclare qu'il était allé aux courses d'Auteuil uniquement pour voir de belles femmes.

Boubou Rochefort

Mais voici qu'apparaît, sous une riche pelisse, un gras bourgeois, dont le front est surmonté d'un toupet de clown, qui se dresse en l'air comme une corne.

C'est le nationaliste Henri Rochefort, directeur de l'*Intransigeant*.

Il vient déposer en faveur de l'accusé Baillières.

— D'ar comme Baillières, dit-il, à la fin de l'Empire, quand le procureur nous poursuivait pour complot républicain, je l'ai connu ensuite pendant la Commune, il fut prisonnier avec moi au fort Bayard, puis déporté avec moi à la Nouvelle Calédonie.

Nous nous sommes évadés ensuite. Il est impossible de trouver un républicain plus républicain. Il est entêté de prétendre qu'il ait pu tremper dans une conspiration monarchiste.

BRUYANTS INCIDENTS

M. Lagache. — Que le test l'opinion du témoin sur les rapports de police.

Le président. — La question n'a rien à voir avec le procès, je ne la poserai pas.

M. Lagache insiste. — Le rapport Hennion nous appartient, dit-il.

Le président. — La question ne sera pas posée.

M. Le Provost de Launay. — Vous étouffez les débats. (Murmures.)

Le président. — Vous êtes le seul à tenir le langage. Vous êtes très bien sur les bancs de la cour.

M. Lagache insiste encore.

Le président l'arrête.

M. Lagache. — Alors puisque nous n'avons plus à poser de questions, nous n'avons plus qu'à nous retirer.

Le président. — Maître, je vous prie de ne pas parler sans mon autorisation, je m'oblige à vous le dire deux fois. Mon témoin prononce.

M. Baillières. — Les sénateurs disent très bien. Ils n'ont qu'à garder le silence. (Bruit.)

M. Guerin, au président. — Mais, mon président, pourquoi ne pas poser la question ? Si vous avez un moment de faiblesse, permettez-moi de vous saluer. (Bruit.)

M. de Casabianca. — Le rapport Hennion dit que l'*Intransigeant* a donné des fonds pour les manifestations. Est-ce vrai ?

M. Rochefort. — Jamais.

M. Falateuf. — Le seul document qui accuse Baillières est le rapport Hennion.

Le procureur général. — Mon acte d'accusation ne s'appuie pas sur ce rapport.

M. Falateuf développe cette idée que la défense a le droit et le devoir de réfuter les rapports de police.

FEUILLETON DU 15 DÉCEMBRE. — N° 52

ROGER-LA-HONTE

Grand Roman populaire

par

JULES MARY

DEUXIÈME PARTIE

MÈRE COUPABLE

I

Il était resté près de sa mère, à Méridon, une fois ses études achevées.

Il avait pris en main la direction de la ferme...

Aimant beaucoup la chimie, il travaillait sans cesse à des améliorations nouvelles. Sa ferme était une des plus riches et des mieux tenues de la contrée.

Raymond avait vingt deux ans ; Pierre vingt quatre.

Ils ne se ressemblaient pas, et quiconque les eût vus l'un après l'autre, sans les connaître n'aurait pas deviné qu'ils étaient frères.

Raymond était plus petit, plus nerveux ; son visage était plus pâle aussi, et ses yeux en étaient plus noirs.

Pierre était grand et robuste. Son visage était très régulier éclairé par des yeux noirs, aussi les yeux de la mère, était hâlé par le soleil et le grand air. Il avait dans sa démarche, dans les moindres de ses mouvements, je ne sais quoi de solide, de mâle et d'assuré.

Du reste, très bons tous les deux, francs, généreux et braves.

Bien qu'habitant Paris, Raymond revenait très souvent à Méridon, tous les samedis jusqu'au lundi, d'une façon régulière, et parfois dans la semaine, lorsque ses affaires ne le retenaient pas au Palais.

Quant aux vacances, il les passait à Méridon tout entières.

Les deux frères aimaient Julia de tout leur cœur.

Ils l'aimaient, non point tant seulement parce qu'elle était leur mère, que parce que rarement ils l'avaient vue sourire.

Ils devinaient chez elle une tristesse intime plus forte que sa volonté, réagissant sur toutes ses actions, une de ces tristesses incurables et profondes auxquelles il n'y a point de remèdes, et qui, pour ainsi dire, font corps avec la vie même.

D'où venait cette tristesse ?

Ils ne savaient. Ils n'avaient jamais osé interroger.

Ils avaient trop d'esprit pour cela.

Mais, si loin que se reportassent leurs souvenirs, ils voyaient le pâle visage de la mère toujours grave et soucieux, les yeux toujours voilés, les lèvres flétries comme par d'éternels sanglots.

Des amis de la famille leur avaient dit qu'elle ne s'était pas consolée de la mort de Noirville.

Ils le croyaient.

De fait, n'était-ce pas vrai, au fond ?

Lorsque Pierre de Noirville revint dans la soirée à Méridon, il trouva sa mère et son frère qui se promenaient dans la grande allée des châtaigniers, en avant de la ferme, venant à sa rencontre.

C'était l'heure où il rentrait de la chasse d'ordinaire.

Au visage tout à la fois rêveur et animé de son fils aîné, Julia devina qu'il s'était passé quelque chose.

— Tu t'es amusé, mon enfant ? Tu as fait bonne chasse ?

Pierre montra son carnier où se trouvait le seul faisan qu'il eût tué.

— Alors tu n'as pas chassé ? dit-elle... ou Blac s'est mal conduit ?

Il avoua sa maladresse.

— J'étais distrait, dit-il je pensais à autre chose. Black tombait en arrêt ; les faisans partaient et je ne songeais pas à tirer...

Puis, marchant cote à cote avec sa mère et Raymond, il retomba dans sa rêverie, n'entendant même pas son frère qui disait en se moquant de lui.

— Ce n'est pas la peine d'avoir la permission de chasser dans une des plus belles chasses de la contrée pour rentrer à peu près bredouille.

— Le soir, après dîner, Pierre d'habitude restait auprès de sa mère, causait avec elle, ou bien sortait, quand il faisait beau, pour se promener dans la fraîcheur de la nuit, avec son frère.

Ce soir-là, il ne sortit pas et rentra dans sa chambre aussitôt le dîner.

Tous les matins, ils étaient debout au soleil levant ; il eut voulu retourner à la fontaine le lendemain, mais le temps avait changé, il pleuvait ; Pierre fut nerveux ; le soir, Raymond lui dit :

— S'il fait beau demain, je t'accompagnerai à la chasse.

Pierre ne répondit pas. Si Raymond l'avait regardé, il eût observé un léger tressaillement, comme une seconde de gêne.

Le lendemain le soleil brillait ; toute menace de pluie avait disparu.

Ils partirent assez tard, le fusil à l'épaule.

Comme ils n'avaient qu'un chien pour eux deux, en général ils chassaient l'un à côté de l'autre, ne s'éloignant guère.

Ce jour-là, pourtant, Pierre poussa ses pointes, seul, dans la campagne, laissant Black à Raymond, jusqu'à ce qu'il disparut vers les Vaux-de-Cernay. Raymond ne s'en aperçut pas tout d'abord.. Quand il le remarqua :

— Pierre a quelque chose qu'il ne dit pas, pensa-t-il.

Il n'en continua pas moins de chasser jusqu'à ce qu'il arrivât près des ruines, il entra chez le garde.

Mme Petit-Louis était là.

— Ah ! ah ! dit-elle, vous courez l'un après l'autre ?

— Comment cela ?

— M. Pierre est ici depuis une heure ! Vous l'ignorez ?...

— Absolument... Nous nous sommes perdus...

Mme Petit-Louis baissa la voix.

— M'est avis, voyez-vous, monsieur Raymond, que ce n'est pas le faisan que M. Pierre est venu chercher ici aujourd'hui...

— Eh ! quoi donc ?

— C'est bien plutot la... faisanne...

Et elle se mit à rire, d'un rire frais et sonore, qui découvrit largement ses dents blanches comme du lait. Elle dit encore :

— C'est du côté des ruines que je l'ai vu s'en aller tout à l'heure, là que vous la rencontrerez, bien sûr, si vous y tenez.

Raymond avait fort bien compris la plaisanterie de Mme Louis. Il y avait une femme sous roche. Sa curiosité était surexcitée. Il se rappela que son frère, depuis deux jours, paraissait nerveux et inquiet.

— Parbleu ! murmura-t-il... en voilà le motif !

Et lui aussi s'en alla vers les ruines.

Au moment où il arriva, Black, qui n'avait cessé de chasser tout le temps, tomba en arrêt sur des ronces basses assez épaisses, qui s'étendaient jusqu'au pied même de la muraille.

Un faisan parti, que Raymond abattit d'un coup de fusil.

Fût-ce la vibration soudaine qui ébranla tout-à-coup les ruines, ou bien celles-ci, minées, depuis longtemps par les crevasses où passaient les ronces et les arbustes, n'attendaient-elles que les dernières pluies pour s'effondrer ?

Toujours est-il que la moitié de la haute muraille s'écroula avec un éclat pareil à celui de la foudre.

Raymond était trop loin pour courir un danger ; mais, de l'autre côté de la muraille, vers la fontaine de Saint-Thibault, sans doute il y avait du monde, car à la détonation, à l'écroulement succédèrent coup sur coup deux cris, un cri de femme aigu... puis un cri d'homme.

Et Raymond, très pâle, s'élançait dans les ruines en appelant :

— Mon frère, mon frère !

Il franchit en deux bonds l'écroulement qui venait de se produire.

De l'autre côté, comme lui, un homme accourait ; il reconnut Pierre, qui n'était pas blessé ; mais là-bas, dans les herbes blanches, une femme qu'il ne connaissait pas était étendue, immobile, et semblait morte.

Suzanne était revenue travailler ce jour-là.

Et, depuis deux heures, elle peignait très attentive, ne voyait rien de ce qui se passait autour d'elle et ne remarquait pas que, derrière un tas de décombres ensevelis sous les broussailles, Pierre de Noirville la regardait avec une persistance singulière.

Il se dégage parfois, de la ténacité de certains regards, un fluide magnétique qui éveille et force pour ainsi dire l'attention.

Par deux fois elle se tourna, attirée par ce magnétisme, et dirigea son regard là où se tenait caché le jeune homme.

Mais elle ne l'aperçut point.

Alors, elle se remit à peindre, mais ce fluide qu'elle ne devinait pas la gênait et la rendait nerveuse.

Tout à coup la détonation du fusil de Raymond la fit tressauter.

Puis le mur s'écroula et une pierre qui rebondit sur d'autres pierres la frappa au front et l'étendit foudroyée. En même temps, son chevalet se brise en morceaux, la toile est crevée, la toilette est tordue, les couleurs sont éparpillées.

Et devant Suzanne arrivent en même temps les deux frères aussi pâles l'un que l'autre, consternés, emplis d'une inexprimable émotion.

— Morte ! dit Pierre, mon Dieu, elle est peut-être morte !

— Tu la connais ?

Je l'ai vue hier pour la première fois.

Suzanne était étendue sur le dos, les bras en croix ; le sang coulait de son front le long de sa joue ; sa bouche était entr'ouverte, ses yeux étaient fermés ; une de ses mains dans cette effroyable chute, avait rencontré une touffe d'orties et comme pour se tenir à la serrait convulsivement.

Pierre la prit dans ses bras, doucement avec un infini respect, avec une tendresse de mère et la porta jusqu'à la fontaine.

Là, il la déposa et appuya la tête contre un arbre.

(A suivre).